La lettre de l'AMG

janvier-février 2011

numéro 1

Association des Médecins du canton de Genève

Sommaire

Editorial 1-2
Lettre ouverte au directeur de la SSR 3-4
Premiers résultats de la vaccination HPV 5-6
Aide au sevrage tabagique 7
La Constituante et la santé 8
Nouveautés sur www.amge.ch 9
Reçues pour vous 11
Un jugement pétaradant 11
Candidatures 12
Décès 12
Mutations 13
Changements d'adresses 14
Ouvertures de cabinets 14
Coup de scalpel 14
La Tour : numéro utile 14
Petites annonces 15
A vos agendas! 16

Retenez les dates des Assemblées générales ordinaires de cette année:

les lundis 30 mai et 21 novembre 2011 dès 19 h 00

Deux poids, deux mesures

On m'a appris que ce qui est rare est cher. Rien de plus facile à vérifier si vous cherchez à vous loger au bout du lac. C'est simplement dramatique. Je ne vous parle pas seulement de trouver un toit pour un assisté, mais de se loger décemment à un prix supportable quand on n'est pas Crésus. Beaucoup de travailleurs genevois n'ont donc plus qu'un choix: penduler. Ils adorent! D'autant plus que Doris Leuthard vient de nous expliquer qu'il faudra passer à la caisse. Les comptes routiers sont bientôt à zéro. La vache à lait nommée bagnole serait-elle en train de s'épuiser alors que le succès des routes ne faiblit pas? C'est que les Suisses font de plus en plus de kilomètres avec un litre de carburant. Par chance, il y a encore quelques fans de Hummer et autres gros 4x4. Mais si tous les Suisses étaient épris d'une Smart, Fiat 500 ou autre hybride, la catastrophe serait déjà là.

Il faudra donc casquer, nous dit Doris Leuthard. La vignette pourrait augmenter de 40 à 100 francs, et même plus. Les taxes sur les carburants seront revues à la hausse. Il n'y a rien à discuter. Si vous voulez ou si vous devez rouler, il faudra cracher au bassinet. Et dire qu'on avait LA solution avec le train. Si propre, si rapide et si silencieux – pour ceux qui n'habitent pas à côté. Mais voilà, le train déborde aussi. Et on nous avoue que les transports publics ne sont pas si économiques. Tenez, par son billet ou son abonnement, l'usager du train ne couvre pas le coût du réseau ferroviaire. Il roule sur des rails payés par la princesse. Même chose pour les autobus qui utilisent les routes à l'œil. Il faut donc assainir pour éviter le chaos. Finis les cadeaux, les billets de train augmenteront et ce ne sera pas à dose homéopathique.

Les règles économiques sont comme ça. Tout augmente. D'ailleurs, ce n'est qu'une broutille à côté de la Banque nationale qui aurait perdu 21 milliards – en gros les dépenses annuelles de l'assurance-maladie obligatoire – pour retenir l'envol du franc suisse. C'est une perte théorique, mais les cantons ne sont pas contents, car ils pourraient y perdre leurs dividendes. La Confédération sourit pourtant. Certes, elle ne fera plus de cadeau, mais elle a de bonnes nouvelles. Le déficit budgétaire 2010 prévu initialement à 1,5 milliards pourrait se transmuter en excédent de 3 milliards. Encore plus fort que la pierre philosophale! Donc, après Swissair et UBS, la valse des milliards continue. La fièvre est récurrente et elle fait vivre l'économie et les petits fours.

Rien de tout cela dans le secteur des soins, c'est une croissance stable et inexorable des coûts. Déprimant. Tellement qu'on parle toujours de coûts et jamais de bénéfices! Genève s'enorgueillit de contrôler temporairement la situation grâce à nous tous, soignants qui trinquons, car la consommation ne faiblit pas. Le pire, c'est que rien n'arrive à la contenir durablement sans entamer nos principes éthiques. Il nous

ÄRZTEKASSE
CAISSE DES MÉDECINS
CASSA DEI MEDICI

La Caisse des Médecins,
un partenaire de qualité pour un avenir assuré.

CAISSE DES MÉDECINS
Route de Jussy 29 · 1226 Thônex
Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06
geneve@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

1005585

faudrait un anti-Docteur Knock, capable de convaincre le plus rétif qu'il est en parfaite santé sans lui faire aucun examen de laboratoire. Il pourrait assurer le vrai malade qu'il sera plus vite guéri si on renonce au scanner et à la chimiothérapie et peut-être même instiller à certains consultants une telle sensation de bien-être que, pleins de confiance, ils s'abandonneront à la maladie jusqu'au dernier jour sans lui résister, à l'image de Molière pris d'une hémoptysie qui l'emporta en jouant *Le Malade imaginaire*.

Une erreur – ou une sage décision, suivant l'angle sous lequel on examine la chose – fut d'instituer avec la LAMal une protection tarifaire ambulatoire pour tous. Il n'y avait ainsi plus de marge de manœuvre et la médecine ambulatoire se trouvait de fait sous le contrôle de l'Etat. Imaginer que prestataires et assureurs pourraient négocier des contrats équilibrés, c'était oublier que les assureurs-maladie étaient chargés de garder le trésor. Certains pensaient peut-être qu'ils arriveraient ainsi à obtenir en douceur la reddition des médecins. Il faut dire que nous n'avons pas passé loin de la capitulation. Et que fait alors l'Etat? Il s'assure que le système de soins fonctionne et il suit les recommandations du Surveillant des prix, organe politique par excellence. On lui donne la décision, il trouve l'argumentaire. Il n'y a d'ailleurs rien d'autre à faire tant que les soins fonctionnent. Le système de santé suisse est excellent. Il n'y a que ceux qui n'ont jamais essayé de se faire soigner ailleurs qui en doutent. Circulez, il n'y a rien à voir!

Si certains commencent à penser qu'il est temps d'améliorer un peu le sort des agriculteurs, c'est parce qu'on craint leur disparition. Si le *National Health Service* britannique a vu son financement augmenter, c'est parce qu'il souffrait d'insuffisances totalement inacceptables qui n'ont d'ailleurs été que partiellement corrigées. Il n'y a donc pas d'espoir. Plus d'argent ne sera pas injecté dans notre système de soins tant qu'il fonctionne. C'est au moment du grounding de Swissair ou d'une menace immédiate de krach de l'UBS que les pompiers se sont réveillés. Quittons donc nos illusions ! Tant qu'il y aura assez de docteurs, tant que les consultations seront assurées, tant que nos listes d'attente seront plus courtes qu'à l'étranger, nous n'obtiendrons rien ou presque rien, dussions-nous implorer la grande mansuétude du ministre des économies.

Le décor étant placé, finissons par l'histoire. Elle est courte. Santésuise demande au Conseil d'Etat que la valeur de point tarifaire soit, selon ses calculs, corrigée à 87 cts. Lorsque cette valeur a été fixée à 96 cts en juillet 2006, nous avons calculé que l'application non biaisée de la convention de neutralité des coûts signée avec Santésuisse aurait dû la porter à 1,03 CHF. Vous vous en souvenez, le Conseil fédéral ne nous a pas écoutés. Cela va de soi, l'intérêt du citoyen est de payer le moins cher possible du moment qu'il est bien soigné. Reprenant la méthode d'indexation du Surveillant des prix à partir de 2006, nous calculons maintenant pour 2011 une adaptation à 1,05 CHF. Quel sera le jugement de Salomon? Je prends le pari que les règles ne seront pas les mêmes que si nous savions faire trembler le monde.

Pierre-Alain Schneider

VIOLLIER

Unique en médecine de laboratoire

Plus-values uniques grâce à des consiliums interdisciplinaires avec intégration de l'histologie, de la cytologie et du diagnostic clinique de laboratoire. Une équipe de 20 pathologues, dont 5 dermatopathologues, à Bâle, Genève et Lausanne. Au total plus de 400 années d'expérience cumulées en tant que chef de clinique et de médecin adjoint dans des instituts de pathologie privés ou universitaires.

Pathologie Viollier Weintraub Genève

Dr méd. Sophie Diebold Berger
Dr méd. Jean-François Egger
Dr méd. Anne-Marie Kurt
Dr méd. Robert Lemoine
Dr méd. Catherine Ribaux David
Dr méd. Didier Sarazin
Dr méd. Sophia Taylor
Dr méd. Dominique Weintraub
Dr méd. Jonathan Weintraub

Vous aussi, laissez-vous séduire
Viollier Weintraub SA | Avenue Eugène-Pittard 16 | 1206 Genève | T +41 (0)22 789 63 63 | F +41 (0)22 789 63 64
anapath@viollier.ch | www.viollier.ch | Détail comme vision

1005563

Lettre ouverte au directeur général de la SSR

Heurté comme de nombreux médecins par le traitement réservé par la TSR, lors de son édition du TJ du 13 janvier 2011, au sujet de la surfacturation, le président de l'AMG a adressé au directeur général de la SSR, M. Roger de Weck, la lettre ouverte suivante. (pov)

Monsieur le Directeur général,

Sachant l'importance que vous avez accordée au respect de l'éthique et de la déontologie tout au long de votre carrière, permettez-nous d'attirer votre attention sur un traitement de l'information, qui n'en avait visiblement pas le souci.

Le sujet traitant de la surfacturation d'un médecin genevois diffusé lors du Téléjournal de 19h30 le 13 janvier 2011 a suscité de vives réactions parmi nos membres. Tout d'abord parce qu'il s'agit d'un cas exceptionnel à propos duquel nous n'avons, nous-mêmes, aucune information et par conséquent aucun moyen de vérifier la véracité des faits allégués par ASSURA. Ensuite, parce que cette annonce de plainte pénale ne constitue pas pour autant une condamnation et qu'elle est délibérément rendue publique pour nuire à l'image de nos 1800 membres en activité qui respectent rigoureusement le tarif en vigueur.

Nous sommes particulièrement affligés par la légèreté avec laquelle le journaliste a traité ce sujet, diffusant sans esprit critique ni recherche d'information contradictoire les propos d'un assureur-maladie et de Santésuisse. Ainsi, les téléspectateurs auront-ils pu sans peine déduire que ce genre d'abus serait fréquent. Une telle partialité n'est pas acceptable.

Nous relevons en particulier les points suivants:

1. Tant le titre «Ces chers médecins» que l'introduction du présentateur suggèrent d'emblée que ce genre de pratique n'est pas exceptionnel. La conclusion de la porte-parole de Santésuisse qui laisse entendre que les contrôles des assureurs-maladie permettent d'économiser 1 milliard de francs par an est infondée. Si les assureurs vérifient de façon approfondie ou contestent des factures pour un tel montant, cela ne signifie pas que ces factures sont abusives. Elles sont le plus souvent parfaitement correctes même si, devant le harcèlement administratif, certains patients ou médecins abandonnent parfois leurs démarches pour se faire rembourser de montants modestes.
2. Qu'un médecin produise des factures atteignant l'équivalent de 26 heures de travail dans une journée, comme le déclare le directeur de la caisse-maladie ASSURA, est évidemment scandaleux et intolérable, si c'est vrai. Il est d'ailleurs difficile d'imaginer qu'un excès aussi massif puisse avoir échappé aux patients ou aux assureurs traitant ces factures. Il faudrait en effet, même pour un médecin aux horaires excessivement chargés, que les factures soient plus que doublées pour arriver à de tels sommets. A-t-on seulement vérifié qu'il n'y avait pas cumul des prestations de plusieurs médecins sous un même nom, pratique qui n'a pas lieu d'être en dehors d'un établissement médical reconnu?

3. Sans mettre a priori en doute le fond de cette affaire, nous sommes étonnés que cette dénonciation soit rendue publique par ASSURA. A notre connaissance, ASSURA a quitté Santésuisse, organisation faîtière des assureurs-maladie. Elle ne fournit ainsi plus ses données à Santésuisse et n'a plus d'accès aux données des autres assureurs. Or la clientèle d'un médecin est faite d'assurés de différentes caisses et une seule caisse ne peut disposer de données cumulant la totalité de l'activité d'un médecin.
4. La TSR cite l'exemple de deux factures de pédiatres pratiquant dans le même cabinet, l'une de 70 CHF, l'autre de 100 CHF. Une telle différence résulte naturellement de l'application du tarif Tarmed qui met l'accent sur un minutage précis de la consultation. Une question particulière des parents, un symptôme inhabituel ou un enfant particulièrement difficile peuvent parfaitement allonger la consultation et expliquer une facture d'un montant différent. Un forfait de consultation toujours identique signifierait que le médecin ne respecte pas les règles tarifaires.
5. D'une façon générale, des différences importantes de coût par patient sont habituelles dans une même spécialité, selon les particularités de l'activité et de la clientèle du médecin. Celui qui traite surtout des urgences ponctuelles chez des personnes en bonne santé aura des coûts par patient bas. Le suivi de malades chroniques ou en fin de vie se traduira en coûts considérablement plus élevés. Une pression économique renforcée et des poursuites judiciaires ne peuvent qu'inciter le médecin à renoncer à prendre en charge les cas difficiles pour les adresser d'emblée à l'hôpital. De même, un certain nombre d'assurés consultent plus tardivement, voire renoncent à certains traitements nécessaires sous la pression des coûts.
6. Il faut relever que les méthodes d'analyse statistique utilisées par les assureurs sont incapables de rendre compte de la diversité de la clientèle d'un cabinet. Elles mettent en cause tous les médecins qui dépassent de 30% la moyenne de la spécialité même lorsqu'ils ont une pratique parfaitement respectueuse. A procéder de la sorte, on dresserait une contravention à tous les conducteurs qui roulent à 100 km/h sur une autoroute où la vitesse moyenne serait de 80 km/h même si la limite autorisée est plus élevée. Si la loi ne donne aucun moyen de contrôle aux sociétés médicales, nous sommes cependant ouverts à la collaboration avec les assureurs lorsqu'il s'agit de déterminer les limites raisonnables dans un contexte particulier.
7. Enfin, la réponse du président de la FMH, Jacques de Haller, porte manifestement sur une question qui n'a pas de rapport direct avec le sujet traité. Il fait état des conséquences possibles de la pression tarifaire, mais pas dans un cadre de facturation abusive. Renseignement pris, il s'agirait d'une interview réalisée voici plusieurs semaines et sans lien avec ce cas particulier, ce qui n'est pas expliqué.

Pour votre information, nous communiquerons le présent courrier à nos membres sous forme d'une lettre ouverte dans la prochaine édition de notre organe *La lettre de l'AMG*.

En vous remerciant de votre appréciation, que nous publierons volontiers dans l'édition suivante, je vous adresse, Monsieur le Directeur général, mes bons et respectueux messages.

Pierre-Alain Schneider

Premiers résultats de la vaccination HPV dans le canton

Le Service de santé de la jeunesse, qui est rattaché au Département de l'instruction publique (DIP), et le Programme cantonal HPV, qui est rattaché à la Direction générale de la santé du Département de la santé (DARES), ont tiré ce premier bilan pour informer les médecins sur sa mise en œuvre : dans le canton de Genève, 70% des jeunes filles de 14 ans étaient déjà vaccinées avec une dose de vaccin anti HPV et 65 % avaient reçu trois doses. (pov)

Le programme cantonal de vaccination HPV a été lancé en septembre 2007 pour les jeunes filles âgées de 11-13 ans (7e année du cycle), puis, à partir de septembre 2008, pour l'ensemble des jeunes filles de 11 à 19 ans. Au total, 22 693 d'entre elles étaient concernées.

Les vaccinations sont réalisées par les médecins installés en cabinet (pédiatres, généralistes, internistes, gynécologues), le Service de Santé de la Jeunesse (SSJ) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). L'objectif du programme est d'atteindre 70% de couverture vaccinale avec trois doses de vaccin en informant les jeunes filles éligibles et en leur donnant un accès simple, facile et gratuit à cette vaccination.

L'Institut de médecine sociale et préventive de Genève (IMSP) a été mandaté pour évaluer la couverture vaccinale.

Au 31 décembre 2009, date de clôture des analyses, 33 460 doses de vaccins HPV avaient été injectées dont 36% de premières doses, 33% de 2e doses et 31% de 3e doses.

La moitié des vaccinations (50%) a été réalisée par des médecins installés et le reste, à parts égales, par les HUG et les SSJ. Les jeunes filles les plus jeunes ont surtout été vaccinées par le SSJ et les pédiatres, les plus âgées par les HUG et les médecins de ville, pédiatres, gynécologues et internistes.

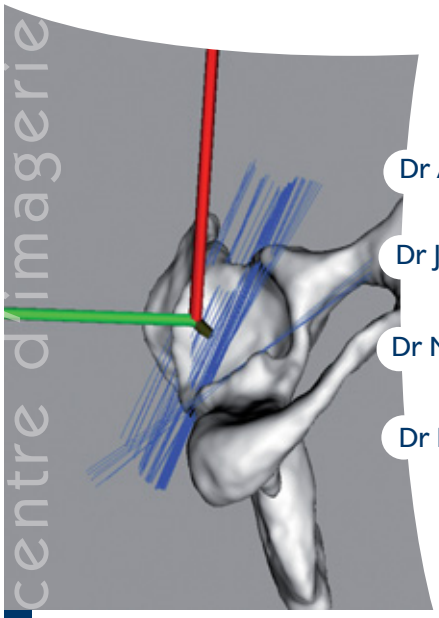

Radiologues FMH

Dr Anne-Françoise Schwieger

Dr Jean-Baptiste Martin

Dr Malika Quinodoz

Dr Franck Kolo Christophe

IRM, CT-Scanner, Mammographie, Echographie,
Doppler, Radiologie diagnostique et interventionnelle,
Traitement radiologique de la douleur

rive droite sa
centre d'imagerie

21, rue de Chantepoulet • 1201 Genève
tél +41 22 545 50 50 • fax +41 22 545 50 51
info@cird.ch • www.cird.ch

1005501

Les pédiatres ont réalisé environ 70% des vaccinations des médecins de ville et près de 90% des vaccinations des jeunes filles de moins de 16 ans. Les jeunes filles plus âgées ont été vaccinées par les gynécologues et les internistes et généralistes.

Les taux de couverture pour les 22 693 jeunes filles du canton éligibles au 1er septembre 2008 (début du programme) sont en date du 31 décembre 2009 de 53%, 48% et 46% avec une, deux et trois doses respectivement. Ces chiffres sont variables selon la cohorte de naissance. La couverture vaccinale la plus élevée est atteinte chez les jeunes filles de 14 ans avec 65% des jeunes filles vaccinées avec trois doses. Les jeunes filles plus âgées et celles de 12 ans ont une couverture vaccinale plus basse en raison de l'entrée plus récente dans le programme.

La vaccination contre le cancer du col de l'utérus, qui était encore inconnue il y a quelques années, a été rapidement adoptée par la population. A Genève, 65% des jeunes filles de 14 ans sont déjà vaccinées. Ce résultat est d'autant plus remarquable que le programme cantonal a été mis en place rapidement et dans le contexte de la crise pandémique. La contribution des médecins installés a été déterminante. La promotion de ce vaccin doit se poursuivre pour que la couverture vaccinale des jeunes filles continue d'augmenter. Depuis janvier 2011, les jeunes femmes jusqu'à 26 ans peuvent aussi bénéficier de la gratuité de ce vaccin dans le cadre du programme cantonal (en attente de l'avenant à la Convention signée entre l'OFSP et la CDS).

Le rapport détaillé de l'IMSP sur la couverture vaccinale HPV dans le canton de Genève est disponible sur le site www.ge.ch/vaccination/hpv

Des informations pratiques pour les médecins sur le programme de vaccination HPV et comment y participer sont disponibles sur le site de l'AMG. Les médecins participant au programme recevront des *flyers* pour sa promotion d'ici quelques semaines et une information du public est prévue avant le printemps.

Pour tout renseignement, les médecins peuvent s'adresser à la Direction générale de la santé au numéro 022 546 50 02 (Infoligne HPV).

Service de santé de la jeunesse (DIP)
Programme cantonal HPV (DGS / DARES)

Un nouvel atout dans l'aide au sevrage tabagique

Trois ans après que la cigarette a été bannie des cafés et autres lieux publics, le tabac reste la principale cause de mortalité en Europe et reste un grave problème de santé publique. L'Antenne des diététiciens genevois (ADiGe) a développé un programme pour aider au sevrage des gens qui souhaitent arrêter de fumer. (pov)

Si un peu plus de la moitié des fumeurs souhaite abandonner la cigarette (en 2009, 51%), nous savons que la désaccoutumance au tabac est difficile, non seulement en raison de la dépendance physique et psychique induite par la nicotine, mais également par la crainte ou la survenance d'une prise de poids. Les préoccupations pondérales font ainsi partie des nombreux facteurs qui peuvent inciter au maintien ou à la reprise du tabac. Il faut donc éviter que la crainte de prendre du poids devienne un obstacle majeur au sevrage.

Consciente de son rôle complémentaire aux différentes filières d'aide à l'arrêt du tabac, l'Antenne des Diététiciens Genevois (ADiGe) propose à nouveau des interventions-conseils gratuites autour du thème «*Alimentation et Tabac*». Animées, par un/e diététicien/ne diplômé/e, ces séances sont destinées aux personnes souhaitant entreprendre un sevrage tabagique ou en cours de sevrage ainsi qu'à leur entourage. D'une durée d'environ 60 minutes, le cours sera donné deux fois par mois de janvier à juin 2011 au Carrefour Prévention (rue Henri-Christiné 5, Genève). Partant des demandes et des inquiétudes des participants, différents thèmes autour de l'alimentation seront abordés par les animateurs. Le cours veut ainsi répondre aux interrogations spécifiques du public en leur proposant une participation interactive. A l'issue de la séance, les participants recevront des informations leur permettant d'établir un «projet personnel» pour augmenter leur chance de réussite au sevrage. Les participants pourront, s'ils le souhaitent, se rendre à plusieurs de ces séances afin de bénéficier d'un suivi personnalisé de leur projet. Si besoin est, les intervenants pourront également orienter les participants vers d'autres structures spécialisées dans le servage tabagique.

Soutenu par la *Loterie Romande* et la *Ligue genevoise contre le cancer*, le projet s'allie et complète ainsi les prestations déjà offertes par le CIPRET, la consultation tabac des HUG ainsi que les autres méthodes de désaccoutumance actives dans le canton de Genève.

Pour en savoir plus ou commander des *flyers* d'information, vous pouvez vous rendre sur le site Internet www.adige.ch ou contacter les signataires ci-dessous, responsables du programme, à l'adresse e-mail: tabac@adige.ch

Joan Germann et Fanny Merminod
Diététiciennes dipl. ES

ACTIVITÉS MÉDICALES / SOINS

BÂTIMENT NEUF 368 M2
Label MINERGIE

- Devant l'Hôpital de la Tour et du tram
- Ascenseur / Accès handicapé
- 3 niveaux / Jusqu'à 10 consultations
- Aménagement au gré du preneur

Prix de vente : CHF 3'000'000.-
Disponible dès Mars 2011

PRIMMO GERANCE SA
T 022 860 11 41 - F 022 860 11 42
primmo@immarch.ch - www.immostreet.ch/primmo

La Constituante et la santé

Après deux ans de vifs débats (ses travaux ont commencé en novembre 2008), l'Assemblée constituante a accouché d'un avant-projet de Constitution, qui va être soumis à consultation. Sa qualité principale est la lisibilité et c'est là une vertu essentielle qui la différencie de la Constitution actuelle, du 24 mai 1847, rendue illisible par 164 ans de révisions ponctuelles.

Après une première mention dans le Titre II relatif aux *Droits fondamentaux et buts sociaux*, l'article 43 prévoit notamment que « L'Etat, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, prend les mesures permettant à toute personne : a. de bénéficier des soins nécessaires à sa santé ; (…) ».

Situé en bonne place (en quatrième position sur les onze tâches publiques de l'Etat), le thème de la santé est ensuite développé à la section 4 du chapitre II *Tâches publiques* du Titre VI *Tâches et finances publiques*, en 4 articles que vous lirez ci-après.

La consultation à venir, qui commence le 5 février et se terminera le 25 mars, vise à récolter les avis de tous les organismes et particuliers intéressés. Individuellement, chacun pourra en effet y répondre en consultant le texte complet de l'avant-projet et le questionnaire idoine sur : http://www.ge.ch/constituante

Si des prises de position individuelles de médecins, ce serait bien, une prise de position collective de l'AMG, fondée sur l'opinion de ses membres, ce serait encore mieux.

Les médecins sont donc ici invités à faire part de leurs observations à l'AMG d'ici le 15 mars en écrivant à l'adresse du secrétariat, la position de l'AMG devant être déterminée par le Conseil du 21 mars.

Après cette consultation viendra le temps de la rédaction, puis de l'adoption du projet définitif, qui sera ensuite soumis au peuple pour l'automne 2012.

Paul-Olivier Vallotton

Section 4 Santé
Art. 161 Principes

[1] L'Etat garantit à l'ensemble de la population l'accès au système de santé et aux soins.

[2] Il veille à la santé publique et à la satisfaction des besoins en matière hospitalière, d'établissements médicaux sociaux, ainsi que d'aide et de soins à domicile.

[3] Les droits des patientes et patients sont garantis.

Art. 162 Promotion de la santé

[1] L'Etat prend des mesures de prévention et de promotion de la santé. Il veille notamment à réduire l'impact des facteurs sociaux et environnementaux sur la santé.

[2] Il soutient la diversification des prestations de santé et une prise en charge globale des patientes et des patients.

[3] Il coordonne les acteurs du système de santé publique en encourageant leur collaboration pour offrir des prestations de qualité et efficientes.

Art. 163 Professions de la santé

[1] Les soins sont dispensés par les membres des professions de la santé.

[2] La surveillance de leur activité incombe à l'Etat. Elle ne peut être déléguée.

[3] L'Etat soutient et promeut l'action des proches qui collaborent aux soins.

Art. 164 Fumée

Il est interdit de fumer dans les lieux publics intérieurs et fermés, en particulier dans ceux qui sont soumis à une autorisation d'exploitation.

Nouveautés sur www.amge.ch

Message du secrétariat à l'attention des membres

Pour optimiser les informations que nous mettons régulièrement sur votre site www.amge.ch, le secrétariat vous adresse depuis quelques jours un courriel hebdomadaire reprenant le titre et les premières lignes des articles qui ont été ajoutés sur le site. Vous recevez également chaque matin à 11 h 30 notre revue de presse.

Naturellement, il vous est tout à fait possible de personnaliser les informations que vous désirez recevoir. Depuis votre profil, (vous devez vous identifier préalablement), vous avez accès à la gestion de votre abonnement et vous pouvez trier les informations que vous désirez recevoir en cochant ou décochant les différentes rubriques. Vous pouvez aussi accéder à la gestion de l'abonnement en suivant le lien qui se trouve en bas du courriel que vous recevez.

Ponctuellement, vous recevrez des informations ciblées sur des sujets dont le Bureau ou le secrétariat estiment qu'ils doivent être portés à votre connaissance.

Un des grands avantages de ce procédé est de vous permettre de retrouver sur le site toutes les informations émises par l'AMG et cela à n'importe quel moment. Deux moteurs de recherche sont à disposition pour vous permettre d'accéder rapidement à l'information. Le premier se trouve en haut à droite de la page web en dessous de l'adresse de l'AMG, et va retrouver dans tous les articles du site (sauf la revue de presse) les mots clés que vous avez indiqués. Le second, intitulé « recherche avancée », situé tout en haut du site sur la première ligne, va rechercher dans tous les documents annexés aux articles et dans la revue de presse les mots clés demandés.

Vous êtes perdu-e ? Pas de problème, appelez le secrétariat au 022 708 00 22 qui se fera un plaisir de vous aider à surfer sur votre site.

Roger Steiger

finance Fisca
Conseils en prévoyance et patrimoine

Médecin, vous êtes à la recherche d'une assistance en matière d'assurances ?

FISCA finance sa
Case postale 1153
CH – 1260 Nyon 1

FINMA N° 24136

Tél. 058 911 08000
www.fiscafinance.ch
info@fiscafinance.ch

1005580

Séminaires 2011

FMH CONSULTING SERVICES

Ouverture et reprise d'un cabinet médical

Le séminaire est destiné aux médecins sur le point d'ouvrir ou de reprendre un cabinet médical.

Contenu: **Business plan** (préparation du plan de financement et crédit d'exploitation, financement par la banque), **Aménagement** (implantation, projet et concept d'aménagement, choix du mobilier, budget), **Estimation d'un cabinet** (inventaire et goodwill), **Administration d'un cabinet médical** (dans le cabinet, par la banque), **Assurances** (toutes les assurances à l'intérieur et autour du cabinet), **Passage du statut de salarié à celui d'indépendant et fiscalité.**

Documentation: Basé sur une check-liste pour l'ouverture d'un cabinet médical, le classeur remis à chaque participant contient toutes les informations utiles pendant et après le séminaire.

Gratuit pour les membres FMH
Les coûts sont pris en charge par divers sponsors (voir www.fmhservices.ch).

K20 Séminaire	Je 10 mars 2011	**Lausanne**	13.30 - 18.00 heures	**World Trade Center**
K21 Séminaire	Je 26 mai 2011	**Genève**	13.30 - 18.00 heures	**Ramada Park Hotel**
K22 Séminaire	Je 01 septembre 2011	**Lausanne**	17.00 - 21.30 heures	**Mövenpick Hotel**
K23 Séminaire	Je 10 novembre 2011	**Genève**	17.00 - 21.30 heures	**Ramada Park Hotel**

Remise d'un cabinet médical

Le séminaire s'adresse aux médecins désirant remettre un cabinet médical.

Contenu: **Aspects juridiques** (autour du contrat de remise/reprise), **Estimation d'inventaire et goodwill d'un cabinet, Assurances** (prévoyance, assurances à l'intérieur et autour du cabinet)**, Conséquences fiscales d'une remise**.

Documentation: Les participants au séminaire reçoivent un classeur et les documents contenant des conseils pratiques au sujet de la remise d'un cabinet médical.

Gratuit pour les membres FMH
Les coûts sont pris en charge par divers sponsors (voir www.fmhservices.ch).

K24 Séminaire	Je 05 mai 2011	**Lausanne**	17.00 – 21.30 heures	**World Trade Center**
K25 Séminaire	Je 17 novembre 2011	**Genève**	17.00 – 21.30 heures	**Ramada Park Hotel**

Inscription et information
Site internet www.fmhservices.ch ou FMH Consulting Services, Mme Cornelia Steinmann, Burghöhe 1, 6208 Oberkirch, Tél. 041 925 00 77, Fax 041 921 05 86

Remarque
Les adresses des participants aux séminaires dont les coûts sont couverts en partie ou totalement par des sponsors sont communiquées aux sponsors concernés.

Conditions d'annulation
Un montant est perçu pour une absence ou une annulation. Il est de:
- CHF 50.— par personne dans les 15 jours avant le début du séminaire
- CHF 100.— par personne dans les 7 jours avant le début du séminaire

FMH CONSULTING SERVICES

Nos prestations

- Conseils pour l'ouverture et remise/reprise du cabinet
- Séminaires pour la gestion d'un cabinet médical
- Conseils en matière d'assurance
- Calcul de la valeur d'un cabinet
- Achats collectifs pour les médecins
- Encaissement d'honoraires
- Office de placement
- Planification et aménagement
- Offre spéciale – carte de crédit
- Conseils financiers/budget

FMH Consulting Services
Burghöhe 1 • 6208 Oberkirch • Téléphone 041 925 00 77 • Fax 041 921 05 86
mail@fmhconsulting.ch • www.fmhconsulting.ch

1005557

Reçues pour vous…

… deux brochures qui pourront vous intéresser:

La première émane du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) et s'intitule ***Violences sexuelles contre les femmes que faire ? La violence est inacceptable***. Il s'agit de la réédition, entièrement revue et intégrant les modifications liées à l'entrée en vigueur, dès le 1er janvier 2011, du nouveau code de procédure pénale suisse

«Cette brochure est le fruit d'une collaboration entre le SPPE, le Centre LAVI et l'association Viol-Secours. Elle a pour but d'informer les professionnel-le-s confronté-e-s à cette problématique ainsi que de conseiller et d'orienter les victimes de violences sexuelles et/ou leurs proches.»

Les intéressés peuvent commander cette brochure par fax au 022 388 74 60, ou par poste: SPPE – rue Pierre-Fatio 15 – 1204 Genève.

La seconde brochure est le ***Programme des activités*** pour les mois de février-août 2011publié par **Cité Seniors**.

Le sommaire a les titre suivants: *Journées à thème – Conférences-débats* (dont cinq concernent le thème de la santé, qui seront données par le Groupe des médecins gériatres) – *Cours et ateliers – Echanges et rencontres – «Seniors d'ici et d'ailleurs» – Les dimanches de Cité Seniors – Expositions – Calendrier des activités*.

Ce programme foisonnant peut être commandé par téléphone au 0800 18 19 20 (appel gratuit), ou par courriel: citeseniors@ville-ge.ch, et notamment consulté sur le site Internet www.seniors.geneve.ch

pov

Un jugement pétaradant

Vous lirez ci-dessous le début d'une chronique d'Isabelle Barré, qui est parue dans le Canard enchaîné *du 12 janvier 2011 et que nous a communiquée le Dr Pierre Boggio. Certains regretteront que l'histoire se passe en France… (pov):*

«Il en a eu, du bol, cet as du bistouri… En février 2010, Yves chirurgien maxillo-facial, fonce au domicile d'un patient. Le malade a fait une hémorragie, et le chirurgien, qui l'a opéré quelque temps plus tôt, veut pratiquer une suture sur place, sans attendre le ballet du Samu. Noble dévouement. Sauf qu'en appuyant sur le champignon notre toubib se fait griller à 145 km/h au lieu des 90 autorisés. L'amende est salée: 800 euros. Tant pis si le chirurgien a agi en urgence: seuls les pompiers et le Samu ont le droit de dépasser la limitation de vitesse, tranche le tribunal de police de Beauvais.

Yves fait appel et tombe sur un juge de la cour d'Amiens qui se gratte la tête, farfouille dans «La Gazette des tribunaux» et exhume une jurisprudence belle comme une voiture à manivelle. A Narbonne, le tribunal de police avait estimé que «*la nécessité pour un médecin, voyageant en automobile, de se rendre rapidement auprès d'un malade (…) constitue un cas de force majeure en présence duquel il ne peut y avoir contravention pour excès de vitesse*». C'était le 17 mars… 1910! Mais la jurisprudence peut s'appliquer, et voilà Yves relaxé, le 5 novembre dernier.

Même pas condamné à rouler en De Dion-Bouton… (…)»

Isabelle Barré

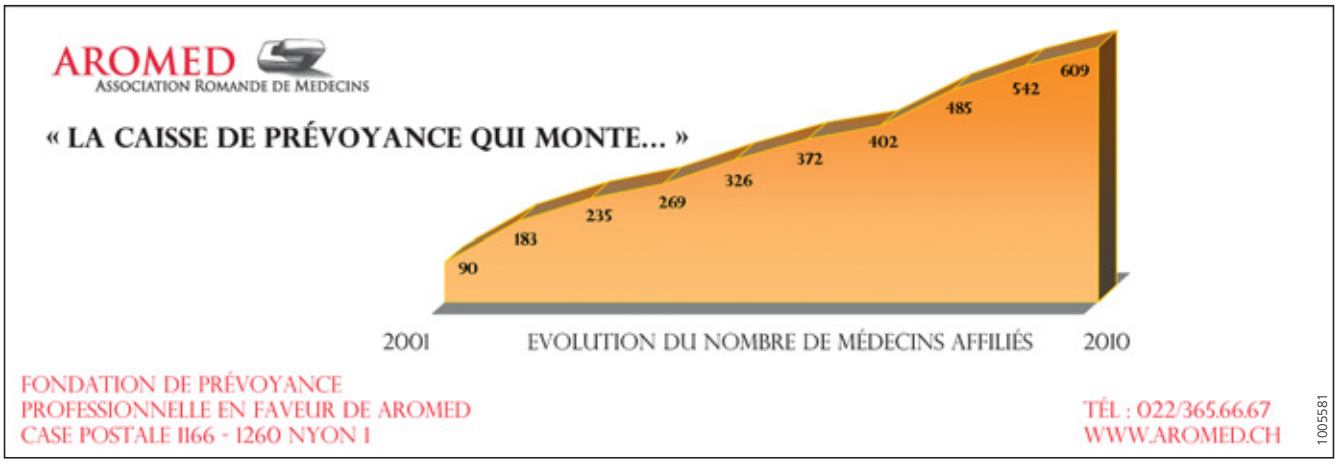

Candidatures à la qualité de membre actif

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMG*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote d'une Assemblée générale, art. 5, al.1 à 5):

Dr Moez BELDI
Centre Feel Well
Rue Emile-Yung 1
1205 Genève
Né en 1966, nationalité française
Diplôme de médecin en 1992 (Tunisie), reconnu en 2009
Titre postgrade en chirurgie plastique, reconstructive et esthétique, 2009 (France), reconnu en 2009

Après avoir obtenu un diplôme de médecin en 1992 à Tunis et a avoir réussi sa formation de spécialiste en chirurgie plastique, reconstructive et esthétique en 1999, il a approfondi sa spécialité de 2000 à 2002 en France (Clinique Bizet et Hôpital Rotschild à Paris, Hôpital du Nord à Amiens) Après une année en Suisse à l'Hôpital de Sion (2002-2003), il a travaillé deux ans France à l'Institut Gustave Roussy à Villejuif Paris (2003-2005). De 2006 à 2010, il a été durant 2 ans chef de clinique à l'Hôpital de Sion (RSV), puis deux ans au CHUV à Lausanne. Il s'est installé en privé en avril 2010.

Dr Alain FORSTER
Rue Barthélémy-Menn 8
1205 Genève
Né en 1945, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1972
Titres postgrades en anesthésiologie,1985, et de médecin praticien, 2010

Après avoir exercé pendant 34 ans aux HUG comme médecin adjoint agrégé en anesthésiologie et avoir développé l'hypnose médicale aux HUG, il s'installe comme médecin indépendant à temps partiel (30%) pratiquant uniquement l'hypnose.

Dr Cédric GILLABERT
Service de médecine de premier recours
HUG
1211 Genève 14
Né en 1971, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1998
Titre postgrade en médecine interne, 2004

Après des études à Genève, il se forme en médecine interne à Sion et Genève puis en gériatrie et en médecine de premier recours à Genève. Il est actuellement spécialiste en médecine interne avec un intérêt pour la gériatrie ambulatoire. Il va s'installer en avril 2011 au Groupe médical du Petit-Lancy avec le projet d'accueillir des assistants en formation.

CLINIQUE GENEVOISE
DE MONTANA

Pour votre santé, prenez de l'altitude

Parmi nos pôles d'excellence, les traitements de:
– médecine interne
– réadaptations post-opératoires
– maladies psychiques (dépression, anxiété, addictions, boulimie, anorexie)
– maladies chroniques

Admissions sous 48h

027/485 61 22 – contact-cgm@hcuge.ch – www.cgm.ch

VOTRE PARTENAIRE SANTÉ AU CŒUR DES ALPES

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Clinique genevoise de Montana
Impasse Clairmont 2
3963 Crans-Montana

1005496

Décès

Nous avons le profond regret de vous annoncer les décès du Dr Roger HOFFER, survenu le 11 décembre 2010, du Dr Arnold RUSSBACH, survenu le 4 janvier 2011, et du Prof. Willy TAILLARD, survenu le 22 janvier 2011.

boss insurance services

Votre conseiller en assurances indépendant depuis plus de 25 ans

NOUVELLE RAISON SOCIALE

Une philosophie basée sur le conseil aux professions médicales:
- **Analyse et gestion** de portefeuille d'assurances
- **Contrats cadres** d'assurance de protection juridique et perte de gain
- **Ouverture/Remise et reprise** d'un cabinet médical
- **Planification** de retraite

Siège principal
Ch. des Aubépines 21 – case postale 563 – 2520 La Neuveville
Tél 032 751 22 22 – fax 032 751 52 88
www.boss-insurance.ch – info@boss-insurance.ch

Représentation
Rue Pedro-Meylan 4 – case postale 339 – 1208 Genève
Tél 022 786 68 51 – fax 022 751 66 59

1005506

Mutations

Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art. 5, al. 5):

Docteurs Anne CARECCHIO, Pierre CHARBONNET, Rola DARWICHE, Samir DBEISSI, Ana GODINHO LOURENÇO, Irène ISELIN-CHAVES, Marianne PREVOT, Isabelle SCHNYDER SCHRIBER, Peter SCHRIBER, dès le 5 janvier 2011.

Membres actifs à titre honoraire (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMG; mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle; le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite à partir du 1er janvier ou du 1er juillet qui suit la demande, art. 6):

Dr Gabriel MARTINEZ, dès le 1er janvier 2011.

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1er janvier ou du 1er juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

Docteurs Pierre BECKER, Dr Hông-Nhung DOUCOT-NGUYEN, Claude DUBOIS, Marilena FORNAGE, Jean GONTIER, Edouard GRASSET, Renate PEYTREMANN, Jacques RICHARD et Jean-Pierre WENGER, dès le 1er janvier 2011.

Docteur Eric ROSSET, dès le 1er juillet 2011.

Contrats de médecin-conseil et de médecins du travail (le Conseil approuve les contrats de médecin-conseil et de médecin du travail – ou d'entreprise – conclus par les membres de l'AMG, art. 18, al. 11):

Dr Bernard GREDER, médecin-conseil de l'EMS Résidence de Saconnay.

Changements d'adresses

Le Dr Andrei CICOTTI,
Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, ne consulte plus à la rue du Môle 24, mais au chemin du Vieux-Vésenaz 41, 1222 Vésenaz.
Téléphone (nouveau): 022 772 17 17,
fax (nouveau): 022 772 34 01.

Le Dr Nicolas LIENGME,
Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et adolescents, ne consulte plus à la Clinique Rousseau, mais au quai du Mont-Blanc 27, 1201 Genève.
Téléphone (nouveau): 022 731 06 76,
fax (nouveau): 022 731 06 78.

Le Dr Kai-Uwe SCHLAUDRAFF,
Spécialiste en chirurgie plastique, reconstructive et esthétique, ne consulte plus à la route de Chêne 11, mais au boulevard des Philosophes 24, 1205 Genève.
Téléphone (nouveau): 022 54 000 54,
fax (nouveau): 022 54 000 55.

Le Dr Dimitrie Pavel STANESCHI,
Médecin praticien, ne consulte plus à la rue de Vermont 9A, mais à la rue des Lattes 47, 1217 Meyrin.
Téléphone (nouveau): 022 782 43 43,
fax (nouveau): 022 782 40 40.

Ouvertures de cabinets

Dr Philippa BOWEN
Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et adolescents
Rue des Corps-Saints 10, 1201 Genève
Tél. 022 732 12 39

Dr Alice KOERFFY
Spécialiste en allergologie-immunologie clinique et en médecine interne
Rue de l'Athénée 34, 1206 Genève
Tél. 022 347 43 90
Fax 022 437 43 91

Dr Nicolas Boris NEMITZ
Spécialiste en médecine interne
Groupe médical du Grand-Lancy
Avenue des Communes-Réunies 16, 1212 Grand-Lancy
Tél. 022 884 34 10
Fax 022 884 34 14

Coup de scalpel

A notre cher ministre Didier Burkhalter qui vient de mettre fin à la participation des caisses-maladie au remboursement des lunettes. Concernant les enfants, c'est dramatique ! De fausses économies qui se paieront très chères en termes d'éducation, d'apprentissage et d'échecs scolaires. Un élu radical qui pénalise volontairement les familles et les enfants : chercher l'erreur en pleine année électorale, mais pour plaire aux assureurs, la Berne fédérale est prête à beaucoup …

Michel Matter

La Tour: numéro utile!

En plus des 10 numéros réservés aux médecins de ville pour faciliter l'hospitalisation directe de leurs patients dans un département ou un service des HUG (notre courriel du 05.11.2010), **l'Hôpital de la Tour** nous prie de porter à votre connaissance le numéro d'hospitalisation en médecine interne soit le **022 719 77 88** (hospitalisation en division demi-privée ou privée). (rs)

SOS PHARMACIENS
PHARMACIE CLINIQUE AMBULATOIRE
proximos
L'ACCOMPAGNEMENT PHARMACEUTIQUE

SOS Pharmaciens et l'hospitalisation à domicile deviennent PROXIMOS.

Même adresse, même téléphone, mêmes partenaires... Et toujours le même service, 24h/24 et 7j/7 !
4, rue des Cordiers - 1207 Genève - T 022 420 64 80 - contact@proximos.ch

1005430

Petites annonces

Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMG, cliquer sur «petites annonces» et «bourse de l'emploi» de notre site www.amge.ch

Cabinet médical à remettre

A remettre cabinet médical pour fin 2011, région Plainpalais-Carouge. Spécialiste médecine interne-rhumatologie. Importante patientèle. Locaux de 183m².Grande salle d'attente, secrétariat, 4 salles d'examens + 1 salle de radiologie + 1 salle de laboratoire (hématologie/chimie), toutes les salles sont réunies par un réseau informatique avec serveur central sur logiciel PSIMED (facturation, dossier médical, statistique, imagerie radio). Conviendrait à 2 ou 3 médecins (généraliste/interniste/rhumatologue). Parking sous-terrain à 50m, 2 places parking réservées. Pharmacie à 50m. Arrêt de bus à proximité. Immeuble de plusieurs cabinets (ophtalmologie).

Contacter par téléphone : 078 841 53 20

Recherche d'un psychiatre

Nouveau cabinet médical aux Acacias recherche psychiatre désireux de travailler au sein d'une équipe médicale de manière interdisciplinaire.

Contacter par courriel: vbarthassat@bluewin.ch

Partager un cabinet médical à Florissant

Médecin psychiatre souhaite partager son grand cabinet à Florissant avec un médecin spécialiste FMH.

Contacter par téléphone : 079 667 02 59 dès 18 h 30

Matériel médical à vendre à bas prix

Matériel médical (lits d'examens, bureau, armoire, table, instruments…) à vendre à bas prix suite à cessation d'activité. A retirer jusqu'au 20 février 2011

Contacter le Dr R. Peytremann
par téléphone : 022 703 53 72 ou privé 022 346 14 76
par courriel : r.peytremann@bluewin.ch
par fax : 022 703 53 74

A remettre cabinet médical de dermatologie

A remettre cabinet médical de dermatologie à Genève avec patientèle et autorisation de pratique faisant partie d'un groupe – salle d'opération – bonne situation.

Contacter Denise Genoud
par téléphone : 022 869 46 10
par courriel : info@gestmed.ch

Cabinet médical à remettre

A remettre cabinet de médecine interne, fin 2011-début 2012. Centre ville, rive droite. Environ 100 m², 6 pièces. Labo : hématologie et chimie. Pourrait convenir pour 2 médecins.

Contacter par téléphone : 079 340 66 70

Cabinet à partager

Interniste cherche à partager son cabinet situé à proximité du rond-point de Plainpalais. Conviendrait à psychiatre, psychologue, nutritionniste, etc.

Contacter par téléphone : 079 406 17 86

Bureau à louer à Champel

Cabinet médical (2 internistes) sous-loue pièce de consultation, idéal pour psychiatre, psychologue ou diététicienne, à partir de mars 2011. Loyer (charges comprises) en fonction du taux d'activité.

Contacter par téléphone : 022 346 82 45 (après-midi), 079 768 73 00 (le soir)

Cabinet à partager avec pédiatre

Ophtalmologue cherche à partager cabinet spacieux, dans bel immeuble ancien, refait à neuf, proche HUG avec pédiatre. Local libre de suite.

Contacter par téléphone : 022 347 97 22 ou 0033 6 26 21 48 20
par courriel : jfrjfr2002@yahoo.fr

Cabinet à Champel

Centre de chirurgie plastique et médecine esthétique à Champel cherche un médecin (chirurgie plastique ou spécialité complémentaire) pour s'intégrer à notre équipe. Location d'un bureau, nouveau avec place de parking, bloc opératoire TARMED.

Contacter : par téléphone : 076 378 11 73
par courriel : info@aesthetics-ge.ch

Cabinet à remettre

A remettre cabinet de dermatologie fin 2011-début 2012, centre ville, rive gauche, bien desservi, en pleine activité, clientèle et personnel fidèles, loyer modéré, estimation à disposition.

Contacter par téléphone : 022 700 67 88

Mousse synthétique
Coupe sur mesure

Matelas spéciaux
Couchettes bateau-camping
Coussins – Chaises
Insonorisation – Filtres
Utilités médicales

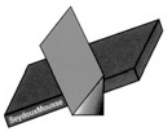

SEYDOUX MOUSSE
Rue des Gares 12 – Case postale 2722 – 1211 Genève 2
Tél. 022 734 28 43
www.mousse.ch
E-mail : info@mousse.ch

1005458

A vos agendas!

Le deuxième mardi du mois, de 12 h 15 à 13 h 30

Intervisions psychopharmacologiques

Les prochaines intervisions sont prévues les mardis 8 février, 8 mars, 12 avril, 10 mai, 7 juin, 13 septembre, 11 octobre, 8 novembre et 13 décembre 2011.

Organisé par les docteurs Daniele Zullino, médecin chef de service, service d'addictologie, département de psychiatrie – HUG, et Jean-Michel Aubry, médecin responsable du programme bipolaire, département de psychiatrie – HUG.

Lieu: salle de conférence, consultation Acacias, route des Acacias 5, 1227 Acacias

◆ ◆ ◆

Mercredi 16 février 2011, de 8 h 15 à 11 h 15

L'ophtalmologie du praticien

Ce colloque est reconnu pour la formation continue (3 unités) par les SMG/AMG, SSMI et SSMG et par la SSP (2.5 unités).

Inscription: Service de médecine de premier recours, Claudine Kleyn, fax : 022 372 96 00

Lieu: HUG, Auditoire Marcel-Jenny, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève

◆ ◆ ◆

Jeudi 7 avril 2011, de 14 h 30 à 18 h 30

«Dermatologie et otorhinolaryngologie pour le médecin de famille»

Reconnaître et bien traiter le «courant» – Attention aux «pièges» – «Liens» avec les maladies systémiques.

3 points de formation continue accrédités par la SSMI et la SSMG.

Organisation: Médecins de famille Genève

Lieu: Fédération des entreprises romandes, rue de Saint-Jean 98, 1201 Genève

◆ ◆ ◆

Dès le 15 et 16 avril 2011

Ecole de sophro-bio-dynamique de Genève
Début du nouveau cycle de formation (2 ans)

Sophro-bio-dynamique

Hypnose (ESG – centre de formation complémentaire de l'IrHys)

Médecine psychosomatique et psychosociale (compte pour 126 h pour l'attestation de formation complémentaire en médecine psychosomatique de l'ASMPP)

Renseignements: Dr Lucien GAMBA, boulevard Carl-Vogt 47, 1205 Genève, tél.: 022 328 13 22, fax 022 321 96 44, courriel: lgamba@hin.ch.

◆ ◆ ◆

Mercredi 25 mai 2011 de 10 h 30 à 12 h 00

«Traitement des troubles alimentaires du point de vue de la psychanalyse»

Renseignements: HUG, département de l'enfant et de l'adolescent

Lieu: Nouvel auditoire, Hôpital des enfants, av. de la Roseraie 45, 2e étage

La lettre de l'AMG
Journal d'information de l'Association des Médecins du canton de Genève

ISSSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

Responsable de la publication
Paul-Olivier Vallotton

Contact pour publication
Roger Steiger
Tél. 022 708 00 22
roger.steiger@amge.ch

Conception-réalisation
Christine Faucogney

Publicité
Médecine & Hygiène
Tél. 022 702 93 41
pub@medhyg.ch

Impression
Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG
Rue Micheli-du-Crest 12
1205 Genève
Tél.: 022 320 84 20
Fax: 022 781 35 71
www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

Prochaine parution: 10 mars 2011

Délai rédactionnel: 14 février 2011